

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 8
- dont suppléé : 1
- dont représentés : 3
Votants : 23
- dont « pour » : 22
- dont « contre » : 1
- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le trente et un juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, Yves FERRON et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. DELOINCE Michel ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, BULTEL Jean-Pierre, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et BOUVET Patrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/183

OBJET : FORT DE TOURNOUX – ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LA MISE EN VALEUR PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE : ETUDES DE DIAGNOSTIC, PROJET DE VALORISATION ET PROGRAMMATION.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/143 du 13 avril 2017 approuvant le projet de mise en valeur patrimoniale et touristique du fort de Tournoux et son plan de financement et autorisant par ailleurs la Présidente à solliciter des subventions et lancer la consultation de cette opération selon la procédure adaptée dès l'obtention desdits financements ;

VU l'arrêté, en date du 27 juin 2017, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur attribuant une subvention d'investissement pour une réalisation d'étude préalable à des travaux, ladite subvention s'élevant à 36 000 € pour un montant subventionnable de 120 000 € HT, soit 30 % [dossier 2016_05953_00] ;

VU la convention du 16 février 2018, attribuant une aide européenne FEDER, programme opérationnel interrégional massif des Alpes [programmation 2014 – 2020], numéro de dossier Synergie PA0005331, d'un montant prévisionnel de 60 000 € maximum soit 50% maximum du coût total éligible de l'opération ;

VU le lancement de la consultation selon la procédure adaptée en date du 30 avril 2018 ;

VU la proposition de la commission MAPA réunie le 18 juillet 2018 de retenir l'Agence TRUBERT comme titulaire du marché ;

Sur proposition de la Présidente,

Après délibéré,

A la majorité des membres présents, **Mme Dominique OKROGLIC s'étant prononcée contre**

- **DECIDE** d'attribuer le marché susvisé à l'Agence TRUBERT – ACMH – 2, rue de Fleury – 77300 Fontainebleau.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché à intervenir pour un montant de 119 946 € HT soit 143 935.20 € TTC.
- **RAPPELLE** que les crédits ont été inscrits à l'article 2313 opération 38 du budget principal 2018.
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

C.C.V.U.S.P.

Séance du 31 juillet 2018